



**Le PLF 2024 : encore
un budget au profit
des plus aisés**

Vendredi 29 septembre 2023

Comme tous les ans, le gouvernement a multiplié les annonces, sorties médiatiques pendant l'été, pour engager le débat budgétaire pour 2024.

Malgré le flou entretenu et les annonces démenties du jour au lendemain, la cohérence est claire depuis 2017 : baisse de la fiscalité des grandes entreprises et des contribuables les plus fortunés, au détriment des ménages les plus modestes, des collectivités locales et des services publics, ce qui a été confirmé par la présentation en Conseil des Ministres ce mercredi 27 septembre.

Le gouvernement a donc annoncé une baisse de 6.3 Mds d'euros du budget du PLF par rapport à 2023. Une première depuis 2015. Pour le ministre des Comptes publics, Thomas Cazenave, ce budget devra en effet tenir trois objectifs : « Investir massivement dans la transition écologique, investir dans les services publics garants de la cohésion sociale, et réduire le déficit public pour gagner des marges de manœuvre budgétaires et réaliser les investissements prioritaires. »

À titre liminaire, on peut légitimement s'interroger sur la pertinence de ce budget que le gouvernement construit à partir d'une prévision de croissance de 1.4% pour 2024 alors même que les prévisions de divers organismes et institutions oscillent entre 0.8% (OFCE), 0.9% (Banque de France) et 1.2% (OCDE et Commission européenne).

La transition écologique

La Première ministre a bien confirmé une enveloppe supplémentaire de 7 milliards d'euros en 2024 pour que la France accélère ses efforts de réduction des émissions de CO². Mais, nous sommes bien loin du compte (les experts chiffrant à dix fois plus les investissements annuels publics et privés nécessaires) et, surtout, ces 7 milliards ne sont pas constitués de recettes nouvelles, le gouvernement refusant notamment l'idée d'un Impôt sur la fortune (ISF) climatique ou d'une réforme fiscale en profondeur.

Même si le gouvernement envisage de taxer les concessions autoroutières et les grands aéroports et renforcer la fiscalité des véhicules de société, c'est sans commune mesure avec les enjeux. Et encore, c'est sans compter les investissements nécessaires à la transition hors carbone (réduction de l'empreinte sur la biodiversité par exemple) et les dommages liés aux événements climatiques, estimés à près de 5 milliards d'euros par an, ainsi que les dépenses liées à l'adaptation de nos territoires au changement climatique, évaluées à 3 milliards d'euros par an.

Les besoins pour réussir la transition écologique, dans le temps, impartis doivent en effet être financés, et ils sont conséquents. Selon [le rapport Pisani-Mahfouz](#), le financement de la transition climatique représenterait un surcroît d'investissement de l'ordre de 2,3 % du produit intérieur brut (PIB) par an, en France, pour faire face à nos engagements de réduction de ses émissions de gaz à effet de serre à horizon 2030. Il estime l'investissement public à 30 milliards d'euros par an sur leur champ. La facture devrait donc être bien plus importante.

Or, retarder ces investissements indispensables à la transition écologique coûte de plus en plus cher. D'une part, parce que le réchauffement climatique augmente chaque année un peu plus les coûts de l'inaction. D'autre part, parce que les politiques économiques d'urgence mises en place pour limiter le coût de notre dépendance aux énergies brunes sont tout aussi onéreuses : au moins 30 milliards d'euros en 2023 pour le bouclier tarifaire sur le gaz et l'électricité.

La mauvaise volonté du gouvernement est donc manifeste sur ce sujet. En ce qui concerne l'activité industrielle à la fois la plus polluante et qui répond le moins aux besoins de la population, à savoir la production d'armement, la France, comme les autres grandes puissances exportatrices, s'est toujours battu lors des conférences mondiales sur le climat pour que les réglementations environnementales exonèrent le complexe militaro-industriel du principe pollueur-payeur. Ainsi, après l'adoption de la Loi de Programmation militaire 2024/2030, le budget des armées passera de 32 milliards d'euros en 2017 à 69 milliards en 2030. Le PLF s'inscrit dans cette trajectoire avec près de 50 milliards pour les armées. La loi de programmation militaire c'est 413,3 Mds de 2024 à 2030 !

La cohésion sociale

Au vu des annonces qui suggèrent une baisse des dépenses, en matière de cohésion sociale, on peut légitimement douter de la faisabilité de l'objectif affiché par le gouvernement « d'investir dans les services publics garants de la cohésion sociale ».

En effet, certaines économies déjà effectuées ou envisagées touchent à des dépenses sociales, symboles de batailles et de droits sociaux historiquement conquis, comme l'assurance chômage réformée plusieurs fois depuis 2019 ou l'assurance maladie universelle (augmentation de la franchise sur les boîtes de médicament remboursées, [resserrement des arrêts maladie](#)).

D'autres touchent à des services publics essentiels, comme l'école publique). Avec une vision court-termiste et uniquement comptable, le gouvernement se saisit de la baisse démographique pour la rentrée prochaine (-83.000 élèves) pour supprimer 2.500 postes d'enseignants. Plutôt que de les supprimer, un redéploiement dans les quartiers les moins favorisés pour y soutenir le travail de l'Éducation nationale devrait être envisagé.

En ce qui concerne l'enseignement Supérieur, le PLF proposé n'est pas à la hauteur des ambitions que doit avoir notre pays. Il ne tient pratiquement pas compte du flux d'étudiants, ignore la nécessité des recrutements massifs, la réévaluation des salaires et des déroulements de carrière du personnel hautement qualifié que requiert ce secteur ... On est loin de l'objectif des 2% du PIB pour l'ES.

En ce qui concerne la recherche, le PLF est hélas dans la droite ligne de la LPR, dénoncée et combattue par la CGT dès 2020. Là aussi, on est loin des 25 Mds prévus pour la recherche publique. La loi ne permettra pas d'atteindre les 1% du PIB dans le secteur public malgré l'engagement européen des 3% du PIB (1% pour la recherche publique et 2% pour la recherche privée) pris par la France dans le cadre du traité de Lisbonne en 2000.

Il y a urgence d'un choc d'investissement. Si on veut rattraper le retard pris et atteindre le seuil des 1 % du PIB, il faut plus de 5 Mds € supplémentaires consacrés à la seule recherche publique et aller plus loin au cours des années suivantes afin de répondre aux défis nouveaux (environnement, santé, numérique, etc.).

Sur la méthode, la LPR accentue la dépendance aux Appels à Projets (AP). Cette politique d'AP, érigée en priorité, est très décriée par une grande majorité de la communauté scientifique. Elle est pénalisante (extrême sélectivité, lourdeur administrative, chronophage, ...) et nullement adaptée à une recherche fondamentale et de long terme.

En termes d'emploi, c'est en **dizaines de milliers d'emplois statutaires supplémentaires** qu'il faut raisonner si l'on veut réparer les dégâts produits par des années d'austérité budgétaire. Ce n'est pas le chemin emprunté par la LPR ni par ce PLF.

Quant aux **rémunérations**, la non-reconnaissance des hautes qualifications reste de mise. La voie indemnitaire privilégiée ne permet pas de répondre aux enjeux et augmente la précarité dans le secteur.

En outre, cette solution irait à l'encontre des besoins et sensibilités de la population française en matière de **protection sociale et d'action climatique**. De même, le baromètre d'opinion de la Drees nous rappelle, chaque année, à quel point les Français sont attachés à leur régime de protection sociale. Le montant consacré au financement de la protection sociale, qui représente un tiers du revenu national, est considéré comme « normal » par deux tiers des personnes interrogées, auxquelles s'ajoutent 17 % d'enquêtés le déclarant « insuffisant ».

Sans parler du **transfert de missions des services de l'emploi** envisagées, avec la mise en place de France Travail, qui ne répondra pas aux besoins du monde du travail, bien au contraire. Ou la mise en place des maisons France Service qui, selon le gouvernement, est une adaptation

des services publics pour mieux accompagner les usagers, ce dont on peut douter vue la gestion disparate des dossiers sur le territoire national.

L'austérité pour les fonctionnaires

Alors que la rémunération moyenne réelle dans la fonction publique a diminué de 0,9% depuis 2009 quand elle a augmenté de 13,1% dans la même période pour les salariés du privé, le gouvernement organise une nouvelle baisse de salaire des fonctionnaires.

L'augmentation du point d'indice est de 1,5 points alors que l'inflation 2023 est de plus de 5%. Quel bel exemple donné par l'Etat employeur ! Cette austérité salariale va encore amplifier les difficultés de recrutement dans la fonction publique !

Des territoires asphyxiés

Le transfert des compétences décidé par le gouvernement vers les collectivités, accéléré par la mise en œuvre de la Loi 3DS doit s'accompagner d'un transfert de financement à la hauteur de la réponse aux besoins. La décentralisation organisée, telle qu'elle est conçue, prive les territoires de cohérence en matière d'égalité.

Une accélération de non-réponse en termes de logement social, de police de proximité, de transport, droit à la culture. C'est relativement vrai dans les quartiers dit sensibles ou ruraux alors que s'amplifie la mise en place des métropoles.

Un contexte de poursuite de baisse des impôts dans un contexte d'austérité budgétaire

Le gouvernement s'accroche à son orientation cardinale de baisse des impôts.

Il martèle l'idée qu'il n'y aura aucune hausse d'impôt.

En particulier, il persiste dans son orientation de suppression des impôts de production, même si la suppression totale de la CVAE (cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises) est reportée à 2027.

Notons que ces impôts de productions, qui constituaient une forme de contribution des entreprises au développement des territoires ont été supprimés sans autre forme de procès, ce qui constitue dans la pratique une déresponsabilisation des entreprises à l'égard de ceux-ci. Ils participent d'un transfert de fiscalité des entreprises vers les salariés et retraités

Réflexions et propositions de la CGT

1-Répondre aux besoins des collectivités pour un développement des services publics

La régression que connaissent les services publics depuis de nombreuses années doit être stoppée. L'hémorragie que connaît les territoires pousse les collectivités à faire des choix inégaux selon les bassins de vie et d'emploi.

Cela conduit à des orientations qui ne répondent plus aux enjeux de services publics pour toutes et tous. Au contraire, le gouvernement organise des services publics pour les plus précaires. Ils doivent donc retrouver leur qualité, rôle et missions au service de toute la population.

Pour la CGT, cela passe par faire cesser la défiance qui existe entre l'État et les collectivités locales. Cela sous-entend de **retrouver un état stratège garant de l'égalité sur tout le territoire**. Un élément est l'arrêt de l'ouverture à la concurrence au privé, et entre territoires. A l'exemple : les collectivités ne sont plus les « acteurs » de la réponse aux besoins du dernier km pour les usagers.

Cela passe à la fois par des **recrutements et des moyens à la hauteur des besoins**, et par une **augmentation massive du salaire indiciaire** des fonctionnaires des 3 fonctions publiques (État, fonction publique territoriale et fonction publique hospitalière). Rappelons qu'une augmentation de 1% du salaire indiciaire des fonctionnaires coûte 2,1 Mds euros, à comparer aux plus de 200 Mds d'euros que représentent les aides publiques.

Il est aussi à noter que la CGT demande le dégel du point d'indice, comme une urgence pour repenser l'attractivité des emplois de fonctionnaires. La CGT rappelle que l'État est le plus mauvais employeur/payeur. Cette notion est essentielle pour recouvrer du sens dans les missions de services publics et assurer les recrutements nécessaires (ex : les inspecteurs du travail qui ne sont plus que 1600 sur le territoire national et qui n'ont plus le temps ni les moyens de bien accomplir leur mission de faire respecter le Code du travail dans les entreprises).

Il faut absolument sortir des politiques régressives de « l'économie de l'offre »

Pour Emmanuel Macron et son Gouvernement, on ne change pas une politique qui ne marche que pour quelques-uns ! Il faudrait donc persister dans la « *politique de l'offre* », en refusant de revenir sur les cadeaux fiscaux aux plus riches et aux multinationales, en refusant toute hausse d'impôts et en poursuivant les diminutions d'impôts notamment au profit des grandes entreprises.

En outre, dans un contexte marqué par l'importance de la dette publique, la priorité serait à la diminution de cette dernière par le renforcement de l'austérité.

La CGT s'oppose de manière argumentée à l'ensemble de ces orientations et propose des orientations alternatives pour le budget 2024.

La CGT s'oppose à la poursuite des orientations régressives de ce gouvernement et porte des orientations alternatives visant au développement des services publics financé par une ambitieuse politique fiscale.

La question des aides publiques qui représentent le tiers du budget de l'Etat est, pour nous, déterminante.

Sur les dépenses publiques, pour la CGT il convient de :

- **réorienter les aides aux activités carbonées, notamment impliquant les énergies fossiles, vers des activités non-polluantes (67 milliards) ;**
- **réduire massivement les dépenses militaires, (50 milliards) ;**
- **évaluer les exonérations et crédits d'impôt dont bénéficient entreprise et particuliers et supprimer ceux qui seront jugés inutiles (200 milliards) ;**
- **il faut mettre fin à toutes les dispositions fiscales favorisant la financiarisation de l'économie.**

La CGT propose des orientations ambitieuses de développement des services publics, s'appuyant sur une réforme fiscale d'ampleur.

Pour la CGT, une réforme fiscale d'ampleur est nécessaire, incluant la fiscalité environnementale. Il faut une réforme globale et cohérente de la fiscalité qui fasse contribuer davantage ceux qui ont plus de moyens en étant progressive et intégrant les enjeux environnementaux.

Cela passe par une **augmentation de la progressivité de l'impôt sur le revenu**, passant par une augmentation des tranches de ce dernier.

La TVA doit être supprimée pour les produits de première nécessité.

La taxe générale sur les activités polluantes (**TGAP**) **doit être renforcée**, en tenant compte des efforts des entreprises pour dépolluer leur outil industriel ;

À l'heure où le gouvernement se fait le porte-parole de la transition écologique et, notamment, sur la question de la ressource en eau, la CGT revendique le nécessaire besoin de permettre aux agents de la DREAL de pouvoir exercer leur métier dans de bonnes conditions.

Amplifier la lutte contre la fraude fiscale

La lutte contre la fraude, avant tout de la part des entreprises, doit être renforcée. Cela passe par des recrutements des effectifs dédiés allant bien au-delà des 1.500 emplois créés promis par Gabriel Attal quand il était ministre du budget (rappelons que le gouvernement prévoit 3.000 suppressions d'emplois à la DGFIP d'ici 2027 et que les suppressions à la DGFIP et aux douanes ont été massives ces dernières années.

Pour la CGT, il faut donner des moyens supplémentaires aux agents des finances publiques.

Revenir sur les exonérations de cotisations sociales

Les exonérations de cotisations sociales qui représentent près de 75 Mds, sont compensées par des impôts, principalement par une fraction de plus en plus importante de la TVA (plus de 40 Mds d'euros, par an, soit $\frac{1}{4}$ du produit de la TVA). Ce mode de financement n'est pas conforme à la nature de la Sécurité sociale initialement et normalement financée par le salaire socialisé.

La CGT revendique une suppression de ces exonérations, et le retour des sommes qui leur étaient affectées au budget de l'État.

Une question déterminante : la conditionnalité des aides publiques.

Actuellement, les aides publiques représentent environ 200 Mds d'euros, soit près d'un tiers du budget de l'État.

La CGT entend porter la proposition de la mise en place d'une commission d'enquête sur les aides publiques aux entreprises, notamment au vu de leur explosion massive avec le CICE. Au-delà de cette commission d'enquête, il faut également modifier le Code du travail pour que les représentant.es du personnel, élu.es dans les CSE, puissent avoir un regard sur ce que les entreprises perçoivent. Nous proposons que ce contrôle puisse notamment passer à travers l'exigence d'un avis conforme du CSE à la fois sur la pertinence de l'aide publique envisagée (donc en amont) et sur son utilisation réelle et ses effets sur l'emploi et/ou l'outil de production (donc en aval).

L'étude publiée par l'IRES, *Un capitalisme sous perfusion*, se penche sur cet enjeu des aides publiques aux entreprises en posant quatre grandes questions : Combien ? Pourquoi ? Pour quels effets ? Et enfin, à quelles conditions ? C'est un excellent support d'analyse que le Gouvernement devrait s'empresser d'étudier.

Le montant des « niches fiscales » a coûté 94,2 Mds d'euros à l'État, en 2022.

La CGT revendique que l'ensemble de ces « dépenses fiscales », soient conditionnées à leur efficacité économique et soient effectivement contrôlées.

De ce point de vue, le Crédit impôt-recherche est un bon exemple.

Alors qu'il coûte plus de 7 Mds d'euros, par an, son efficacité est pour le moins sujette à caution : selon de nombreuses études, il n'a pas contribué de manière significative à la hausse des dépenses de recherche et développement, alors que les crédits budgétaires investis ont été considérables depuis 20 ans.

La CGT revendique qu'un tel contrôle soit opéré sur l'ensemble des aides publiques.

Créer un pôle financier public pour financer l'économie

Un pôle financier public orientant le financement de l'économie en faveur de l'environnement et des entreprises respectueuses des droits sociaux doit être mis en place.

Ce pôle financier public, serait un vrai levier à la fois financier, économique mais aussi politique. Sa vocation serait de permettre aux travailleurs d'exercer des pouvoirs effectifs sur le crédit et

sur le financement de l'économie, qui appuie la nécessaire réorientation de la capacité publique d'investissement vers le financement exclusif d'investissements d'intérêt général (infrastructures de santé, de transport, logements sociaux, transition écologique et énergétique, politique industrielle...) placés sous le contrôle direct des salariés et des citoyens.

Une politique monétaire sélective prenant en compte des critères environnementaux et la prise en compte de ces critères dans la réglementation « prudentielle » doivent être enclenchées. Les projets ayant des impacts environnementaux négatifs doivent amener les créances à être considérées comme douteuses, afin de dissuader les banques de les financer.

Il faut pénaliser par des taux élevés voire prohibitifs les crédits qui alimentent les opérations financières, les suppressions d'emplois, les délocalisations dictées par l'obsession de la rentabilité.

La banque centrale doit pouvoir prêter directement aux collectivités publiques à des taux modérés, mettant ainsi directement la création monétaire au service du financement de projets d'intérêt général.

Pour tout cela, il faut redéfinir le statut et le rôle de la banque centrale. Les autorités politiques élues retrouveront ainsi la maîtrise de la politique monétaire qu'elles pourront dès lors coordonner avec les autres outils de politique économique et notamment avec la politique budgétaire.

La CGT réaffirme que la place des services publics est essentielle et que répondre aux besoins environnementaux et sociaux est une priorité.

Les services publics garantissent, dans un contexte de montée des idées d'extrême droite, une barrière contre la menace de son installation au pouvoir par un jeu d'imposture sociale.

Pour la CGT, le PLF doit intégrer une réponse politique à la hauteur des besoins pour les services publics, et ainsi faire face à cette menace grandissante pour les droits des travailleur-ses et toute la population.

Passage en force et déni démocratique

Une fois de plus, c'est devenu une habitude voire un même un réflexe pavlovien, le Gouvernement commence à faire entendre la petite musique du 49-3. La Première Ministre l'a d'ailleurs de nouveau déclenché cette semaine pour la loi de programmation des finances publiques.

Qu'il s'agisse de textes budgétaires ou de textes plus généraux, la CGT dénonce cet usage permanent du coup de force visant à bafouer la représentation parlementaire, démocratiquement élue. Les enjeux sociaux, environnementaux, territoriaux sont trop importants pour que le gouvernement s'exonère du débat démocratique.

Passer en force ne sert, à moyen terme, que les intérêts de l'extrême droite ; c'est une lourde responsabilité que portent et porteront le président de la République et son gouvernement.

